

CHANCELLERIE D'ÉTAT

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

Droits politiques des Suisses de l'étranger Important accord signé entre Genève et Bâle-Ville

Les cantons de Genève et Bâle-Ville ont conclu aujourd'hui un accord important qui permettra aux quelque 6000 Bâlois de l'étranger de voter par internet sur le système genevois. Cet accord a été signé à Berne par le Chancelier d'Etat de la République et canton de Genève, Monsieur Robert Hensler, la Chancelière du canton de Bâle-Ville, Madame Barbara Schüpbach-Guggenbühl, et la Chancelière de la Confédération, Madame Corina Casanova. Cette collaboration intercantonale soutenue par la Confédération est une première qui constitue un pas important dans la perspective du développement du vote électronique en Suisse.

Dès novembre prochain, les Bâlois et Bâloises vivant hors de Suisse pourront voter par internet en utilisant le système genevois. Ils s'ajouteront aux 16'000 Genevois de l'étranger qui pourront voter en ligne dès la votation du 27 septembre prochain. Le canton de Bâle-Ville communiquera au canton de Genève le registre de ses électeurs de l'étranger et sur cette base, Genève intégrera une urne électronique dévolue aux Bâlois de l'étranger à son système.

Cette collaboration inédite s'inscrit dans la philosophie du projet pilote fédéral auquel Genève a participé, dont l'objectif consistait à faire bénéficier les autres cantons suisses des travaux réalisés à Genève.

La solution de l'hébergement mise en œuvre aujourd'hui présente plusieurs avantages :

- Elle limite l'investissement financier des cantons ainsi hébergés,
- Elle permet cependant à ces cantons d'acquérir de l'expérience afin qu'ils puissent devenir à terme autonomes en matière de vote électronique,
- Elle donne à court terme aux Suisses de l'étranger un canal qui leur permet d'exercer leurs droits politiques dans de bonnes conditions,
- Elle permet dans les cantons participants à cette opération de lancer le débat sur les enjeux du vote électronique et sur son extension à l'ensemble de la population.

« Cet accord renforce les liens fédéraux par-delà la barrière des langues », a souligné Monsieur Robert Hensler. « Genève, canton francophone, suisse depuis 1815, et Bâle, la germanophone, pilier de la Confédération depuis 1501, tissent des solidarités nouvelles et en cela contribuent à bâtir la Suisse du XXI^e siècle. »

« Je suis convaincu que ce partenariat ouvre également des perspectives quant à des collaborations avec l'étranger car la problématique de l'accès des expatriés au vote se pose dans de nombreux pays », a conclu M. Hensler.